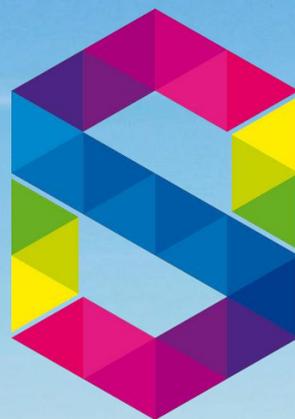


# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

## BILAN DE MI-PARCOURS



GRAND PARIS  
**SEINE  
& OISE**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

*Été 2023*

# Le PCAET de GPS&O : un cadre ambitieux pour la transition écologique

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) incarne l'engagement collectif de la Communauté urbaine en faveur d'une transition écologique responsable. Ce plan structuré reflète la stratégie de transition écologique de la Communauté urbaine et sert de référence pour les objectifs de transition écologique, impliquant toutes les directions du territoire et servant de point de convergence pour les projets transversaux.

Le PCAET a été élaboré en étroite concertation avec les parties prenantes locales, y compris les communes, les associations et les entreprises. Ce document stratégique définit les orientations majeures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir des modes de vie durables dans notre communauté.

Son plan d'actions énonce des objectifs chiffrés et mesurables, notamment en matière de réduction de la consommation énergétique, de production d'énergies renouvelables et d'amélioration de la qualité de l'air.

Le PCAET se compose de 44 actions opérationnelles réparties autour de cinq axes majeurs

## Présentation des axes du PCAET

**Axe 1 : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments**

Les enjeux résident dans la réduction des consommations énergétiques des logements et des bâtiments tertiaires, avec des objectifs tels que la diminution de 36% de la consommation énergétique pour les secteurs tertiaire et résidentiel d'ici 2050.

**Axe 2 : Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé**

Réduire les déplacements, développer les mobilités douces et alternatives sont les objectifs clés pour diminuer les consommations énergétiques liées aux déplacements, pour atteindre une baisse de 42% des émissions de gaz à effet de serre à 2050.

**Axe 3 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire**

Le plan vise à augmenter la part des énergies renouvelables à 24% de la consommation énergétique du territoire d'ici à 2050, soit une multiplication de 7,5 par rapport à 2012.

**Axe 4 : Développer une économie durable et inclusive, en mobilisant les acteurs économiques, les collectivités et les citoyens du territoire**

La mise en œuvre du PCAET intègre tous les acteurs du territoire, visant une transition écologique inclusive et mobilisant l'ensemble des parties prenantes.

**Axe 5 : Accompagner l'évolution des modes de production agricoles et d'alimentation et adapter le territoire aux changements climatiques**

Face aux évolutions climatiques, l'adaptation du territoire est essentielle, notamment à travers des actions visant à diminuer les risques de perturbation du régime hydrique et à créer des plans de gestion des inondations et des étages.

# CHRONOLOGIE

DE L'INITIATION DU PROJET À L'ADOPTION  
DU PCAET

2016...

## Engagement

14 avril 2016

Par la délibération CC\_2016\_04\_14\_25, le conseil communautaire valide l'engagement de la Communauté urbaine dans l'élaboration et la mise en œuvre de son PCAET afin de disposer d'un outil stratégique et collaboratif de coordination de la transition énergétique et de limitation des effets du changement climatique.

## Concertation

A travers 7 temps de concertation, cette démarche participative a rassemblé divers acteurs locaux, citoyens et experts, afin de définir collectivement des objectifs et des mesures visant à lutter contre le changement climatique, à améliorer la qualité de l'air et à favoriser la transition énergétique sur le territoire.

2018-2019

## Approbation

12 décembre 2019

Approbation du projet de stratégie et de programme d'actions du PCAET par la délibération CC\_2019-12- 12\_35

## Avis

Avis émis par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale et la Préfecture d'Île-de-France pour le PCAET.

Des recommandations ont été prises en compte pour encourager une transition écologique ambitieuse et favoriser la participation citoyenne dans la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET.

2020

## Adoption

10 décembre  
2020

Après ces consultations et ateliers participatifs, le PCAET a été adopté par la délibération CC\_2020-12- 10\_03, reflétant ainsi l'engagement collectif envers un avenir plus durable et respectueux de l'environnement dans la région.

... 2020

# PCAET

PLAN CLIMAT  
AIR ENERGIE  
TERRITORIAL

Construire ensemble  
Grand Paris Seine & Oise

## **Bilan de mi-parcours : des enjeux cruciaux et une approche conforme au cadre légal**

---

Le bilan de mi-parcours du PCAET de GPS&O se positionne au cœur de la trajectoire de la Communauté urbaine vers la durabilité. En conformité avec le cadre légal établi par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, cette évaluation intermédiaire revêt une importance stratégique.

Ce bilan de mi-parcours se dessine dans la continuité de l'engagement initial de la Communauté urbaine. Il s'agit de consolider les acquis en mettant l'accent sur les projets les plus prometteurs, d'accélérer la mise en œuvre des actions les plus porteuses et d'explorer de nouvelles voies d'innovation en matière de transition énergétique. La sensibilisation des acteurs locaux, la mobilisation citoyenne et l'intégration de pratiques durables dans les politiques publiques demeurent au cœur de ces perspectives, car c'est en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire que la Communauté urbaine construira un avenir durable pour Grand Paris Seine & Oise.

### **Objectifs du bilan de mi-parcours :**

- **Évaluation des actions engagées** : analyse approfondie de la mise en œuvre des projets définis dans le PCAET initial, mettant l'accent sur les indicateurs de performance et les retombées environnementales.
- **Ajustement des dispositifs** : identification des succès notables et des éventuels obstacles, permettant des ajustements ciblés pour maximiser l'efficacité des actions en cours.
- **Fixation de nouvelles actions** : intégration des enseignements tirés du bilan de mi-parcours pour définir de nouveaux objectifs, adaptés aux enjeux émergents tels que l'évolution des technologies, les besoins communautaires et les contraintes budgétaires.

### **Vers une trajectoire durable :**

## **le bilan de mi-parcours du PCAET de GPS&O comme vecteur de perspectives inspirantes pour Grand Paris Seine & Oise**

---

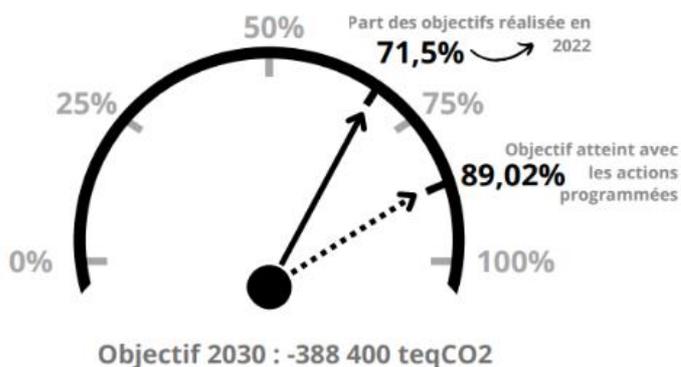
Ce bilan permet donc non seulement d'apprécier la concrétisation des actions engagées mais aussi de les ajuster en fonction des réalités émergentes, tout en établissant de nouveaux jalons conformes aux évolutions sociétales et environnementales. Cette évaluation intermédiaire permet de consolider les avancées, d'accélérer les actions prometteuses et d'explorer de nouvelles voies d'innovation, tout en mettant l'accent sur la sensibilisation, la mobilisation citoyenne et l'intégration de pratiques durables dans les politiques publiques. Ainsi, la Communauté urbaine s'engage vers une trajectoire durable pour Grand Paris Seine & Oise, façonnant un avenir responsable et respectueux de l'environnement pour les générations à venir, grâce à ce bilan de mi-parcours du PCAET.

Pour atteindre ses objectifs, GPS&O doit poursuivre ses efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les actions prioritaires pour les années à venir sont les suivantes :

- Renforcer la production d'énergies renouvelables, notamment via le développement de projets deréseaux de chaleur urbain, de parcs solaires et de méthaniseurs.
- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments, notamment en ciblant les bâtiments publics et les logements sociaux.
- Développer les transports en commun et les modes de déplacement actifs, notamment en créant de nouvelles lignes de bus et en aménageant des pistes cyclables.

## Où en est-on aujourd'hui ?

Entrant dans sa quatrième année, la Communauté urbaine veut montrer l'état d'avancement du PCAET. Cela passe par son évaluation. Cet exercice ponctuel porte sur la gouvernance, le pilotage, la stratégie et les dispositifs de concertation, consultation et participation du public mis en œuvre tout au long de la démarche.



### Réduction des gaz à effet de serre

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a fait des progrès significatifs dans la réduction des gaz à effet de serre. En 2022, une atteinte de 71,5% des objectifs a été réalisée, démontrant l'efficacité des initiatives en cours. Ces résultats sont le fruit de projets antérieurs efficaces et d'initiatives bien planifiées visant à minimiser l'empreinte carbone de la communauté.

### Réduction de la consommation énergétique du territoire

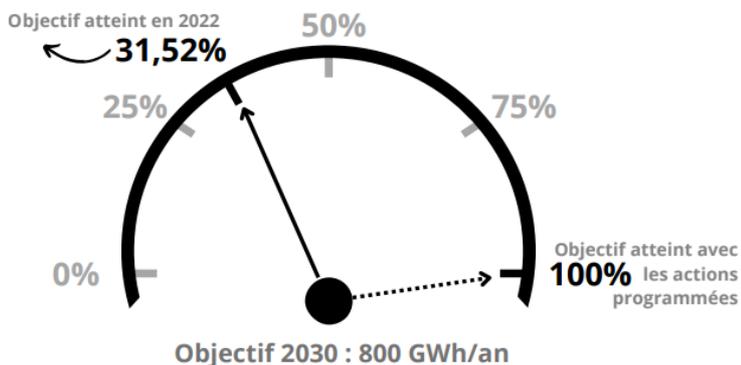
Le territoire a connu une baisse significative de sa consommation énergétique ces dernières années. Celle-ci est due à une combinaison de facteurs multiples. Parmi les projets phares de réduction de la consommation énergétique sur le territoire de Grand Paris Seine & Oise, on peut citer :

- Le programme de rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- Le programme d'accompagnement des particuliers pour la rénovation énergétique de leur logement, qui propose des aides financières et des conseils techniques ;
- Le développement des transports en commun et des modes de déplacement actifs, notamment via la création de nouvelles lignes de bus et de pistes cyclables.

### Production d'énergies renouvelables sur le territoire

En 2022, 365,7GWh d'ENR ont été produits sur le territoire. Cette progression est due à une combinaison de facteurs, notamment la progression des énergies renouvelables, qui a permis de réduire la dépendance aux énergies fossiles :

- L'amélioration du réseau de chaleur de Poissy ;
- L'extension du réseau de chaleur urbain de Mantes-la-Jolie vers Limay ;
- L'installation d'un nouveau méthaniseur à Tessancourt-sur-Aubette.



# Bilan de mi-parcours du Plan Climat-Air-Energie Territorial de Grand Paris Seine & Oise



			Réalisation (en %)
<b>Axe Stratégique N°1</b>	<b>Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments</b>	<b>Statuts</b>	<b>13,75%</b>
1.1	Créer une plateforme autour de la rénovation et de la transition énergétique		20%
1.2	Sensibiliser et encourager sur les solutions d'économies d'énergie		50%
1.3	Former les entreprises sur la rénovation énergétique et l'utilisation des matériaux biosourcés ou locaux		20%
1.4	Promouvoir la performance énergétique du parc de logements sociaux et privés collectifs		0%
1.5	Promouvoir la performance énergétique des logements privés individuels		0%
1.6	Promouvoir la performance énergétique des bâtiments publics		0%
1.7	Structurer les acteurs et valoriser les matériaux biosourcés et recyclés		20%
1.8	Amélioration du confort thermique (isolation, occultation, toiture végétalisée, bioclimatisme) via la rénovation des bâtiments et/ou intégration dans les nouveaux projets de bâtiment		0%



Terminé



En cours

			Réalisation (en %)
<b>Axe Stratégique N°2</b>	<b>Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé</b>	<b>Statuts</b>	<b>36,25%</b>
2.1	Mobiliser les entreprises et les collectivités et sensibiliser les employés aux mobilités alternatives		20 %
2.2	Développer les mobilités actives (vélo et marche à pied)		60%
2.3	Mettre en place un système de transports en commun efficace et adapté à tous		50%
2.4	Développer et favoriser le covoiturage		0%
2.5	Mise en place d'un schéma directeur de stations GNV/bioGNV publiques et privées		100%
2.6	Favoriser les motorisations électriques alternatives		30%
2.7	Mise en place de hubs-multimodaux- multiservices sur le territoire		10%
2.8	Faire de la Seine un vecteur structurant des mobilités		20%



Planifié



Blocage

			Réalisation (en %)
<b>Axe Stratégique N°3</b>	<b>Développer les énergies renouvelables sur le territoire</b>	<b>Statuts</b>	<b>27,8%</b>
3.1	Réaliser un schéma directeur énergies et contribuer à sa mise en œuvre		90%
3.2	Mettre en place un cadre réglementaire pour mobiliser et favoriser les EnR		30%
3.3	Communiquer et impliquer les citoyens dans les projets EnR		10%
3.4	Méthanisation : Développer la production de gaz vert sur le territoire & l'injection dans le réseau GRDF		30%
3.5	Accompagner le développement du solaire photovoltaïque en autoconsommation sur le territoire.		20%
3.6	Identifier les sources de chaleur fatale à proximité des lieux de consommation et mettre en œuvre leur récupération		50%
3.7	Développer la filière bois-énergie		0%
3.8	Expérimenter des boucles locales d'énergie		20%
3.9	Initier des achats publics d'énergies renouvelables groupés		0%



Non fait

			Réalisation (en %)
<b>Axe Stratégique N°4</b>	<b>Développer une économie durable et inclusive, en mobilisant les acteurs économiques, les collectivités et les citoyens du territoire</b>	<b>Statuts</b>	<b>35%</b>
4.1	Fiche de pilotage du PCAET : Structurer le portage politique et la cohérence territoriale de dynamiques "climat-air-énergie"		30%
4.2	Mutualiser la compétence 'outils et mobilisation des financements' et mettre en place une ingénierie partagée compétente sur la partie levée de financements		70%
4.3	Favoriser les produits locaux pour raccourcir les circuits de distribution		30%
4.4	Eco-exemplarité de la CU		30%
4.5	Stimuler les solutions collaboratives sur la qualité de l'air		0%
4.6	Sensibiliser les citoyens et les entreprises aux pratiques d'économie circulaire, de réduction des déchets et de recyclage		40%
4.7	Optimiser l'éclairage public		50%



Terminé

  
En cours

  
Planifié

  
Blocage

  
Non fait

			Réalisation (en %)
<b>Axe Stratégique N°5</b>	<b>Accompagner l'évolution des modes de production agricoles et d'alimentation et adapter le territoire aux changements climatiques</b>	<b>Statuts</b>	<b>3,3%</b>
5.1	Intégrer l'hydromorphologie de la Seine et de ses affluents dans la prévention des crues et ruissellement (acquisition de données, modèles)		0%
5.2	Gestion des eaux pluviales et de ruissellement		0%
5.3	Augmenter les jours de rétention d'eau (zone humide...), ainsi que le stockage de l'eau via des retenues collinaires		0%
5.4	Aide à la conception des plans de continuité d'activité en cas d'inondation		0%
5.5	Naturaliser (végétaliser nos espaces urbains) et désartificialiser les sols		10%
5.6	Animer une démarche pour enrichir l'approche locale sur l'adaptation		0%
5.7	Gouvernance des étiages à créer : une planification à l'échelle du bassin versant à construire		0%
5.8	Mettre en place un suivi écologique / réseau d'observation des prédateurs / nouvelles espèces dans les zones humides en impliquant l'ensemble des acteurs concernés		10%
5.9	Soutenir les systèmes économes en intrants et accompagner le développement des pratiques agronomiques alternatives		0%
5.10	Anticiper la diminution estivale de la disponibilité en eau pour l'irrigation et limiter les risques liés aux événements pluvieux importants		0%
5.11	Relancer la gestion des parcelles boisées : définir un plan de développement des massif, regrouper et inciter les propriétaires à la gestion durable de leurs parcelles boisées		20%
5.12	Accompagner les nouvelles démarches agro-environnementales, et proposer des formations courtes et adaptées aux professionnels agricoles locaux		0%

# Valoriser le PCAET à travers le programme Territoire Engagé Transition Ecologique Climat-Air-Energie

La Communauté urbaine s'est engagée en janvier 2022 sur un second cycle de labellisation du dispositif « Territoire Engagé Transition Écologique » (TETE). Ce programme rassemble aujourd'hui près de 500 collectivités, représentant 48,4% de la population française. Il s'agit d'une démarche ayant une dimension européenne, dérivée de l'European Energy Award, offrant des ressources et une reconnaissance internationale.

## Label Climat-Air-Energie

Le label Climat-Air-Énergie du programme TETE constitue une véritable opportunité pour la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise. Il propose un accompagnement personnalisé via un conseiller accrédité par l'ADEME pour le pilotage du projet territorial en matière de transition écologique, ainsi qu'un soutien financier en lien avec la direction régionale. Ce programme offre divers avantages, dont la mise en réseau avec d'autres collectivités engagées, favorisant les échanges et les retours d'expérience.

### Les progrès sur le label

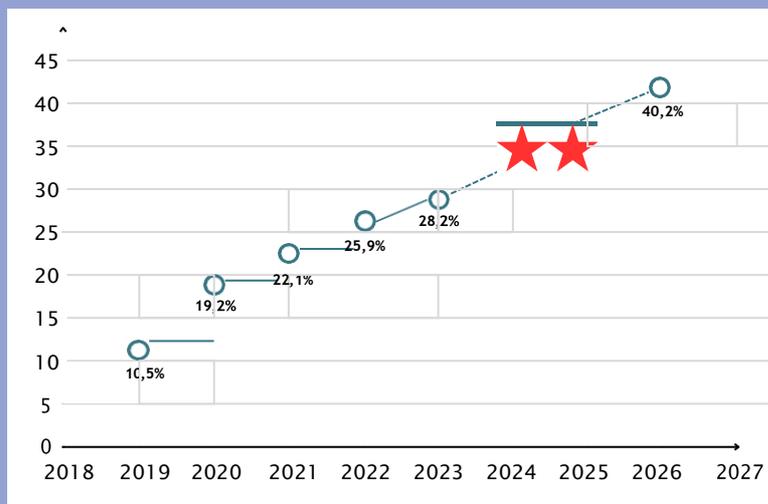
Le premier cycle, de 2018 à 2022, s'est clôturé avec l'acquisition de la première étoile du label. La Communauté urbaine s'est lancée dans un second cycle avec pour ambition d'atteindre la deuxième étoile du label d'ici la fin de cette période. Afin d'y parvenir, un plan d'actions Climat-Air-Energie a été approuvé lors du Conseil communautaire du 29 juin 2023 avec la délibération CC\_2023\_06\_29\_44. Ce plan présente des innovations au sein du PCAET, visant à répondre aux objectifs fixés tels que l'éco-exemplarité, les bâtiments durables, la préservation de la biodiversité.



GPS&O, après avoir participé au programme lors d'un premier cycle s'est achevé à 25,9%. GPS&O est désormais engagé dans un second cycle jusqu'à août 2026.

Les objectifs pour cette période sont clairs : décrocher la deuxième étoile du label en dépassant les 35% et améliorer le score de 12%.

Pour se faire, un plan d'actions a été mis en place. Celui-ci a été structuré de sorte à atteindre ces objectifs.



## Programme Economie Circulaire

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a entrepris un plan d'actions ambitieux, s'inscrivant dans le programme TETE CITEC visant à promouvoir l'économie circulaire sur son territoire. Cette initiative englobe une variété de secteurs d'activités, allant de l'industrie, au BTP en passant par l'alimentaire, démontrant ainsi l'ampleur de son engagement. L'objectif est de faciliter l'intégration de cette approche novatrice dans tous ces domaines, créant ainsi un élan pour une transition écologique concrète et mesurable.

Ce programme collaboratif vise à encourager les pratiques circulaires pour répondre aux objectifs nationaux de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire. Des actions concrètes ont été entreprises dans le territoire de GPS&O, comme la rénovation urbaine favorisant le réemploi et le recyclage des matériaux, réduisant ainsi considérablement les déchets de construction. La sensibilisation des entreprises est aussi au cœur de cette initiative, avec des programmes pour encourager des pratiques éco-responsables et des partenariats locaux favorisant le recyclage et la valorisation des matériaux.

Ce plan représente un pilier pour intégrer durablement l'économie circulaire au sein de la Communauté urbaine, favorisant un développement durable et résilient pour l'ensemble de la région de GPS&O. A terme, celui-ci permettra d'obtenir le label Economie Circulaire du programme.

ECONOMIE  
CIRCULAIRE

## Suivre ses actions pour mieux les mettre en œuvre

Le suivi des indicateurs de transition écologique est essentiel pour GPS&O. Cela permet à l'organisation de mesurer l'efficacité de ses actions et de suivre les progrès réalisés vers ses objectifs de réduction des émissions de carbone. Ces indicateurs fournissent des informations précieuses qui peuvent aider à identifier les domaines nécessitant une attention particulière et à ajuster les stratégies en conséquence.

De plus, le suivi des projets sur le territoire est tout aussi important. Cela permet à GPS&O de comprendre l'impact de ses actions à l'échelle locale et de s'assurer que les bénéfices de la transition écologique sont ressentis de manière équitable sur l'ensemble du territoire. Cela permet également de renforcer l'engagement des communautés locales dans la transition écologique et de garantir que leurs besoins et préoccupations sont pris en compte.

En somme, le suivi des indicateurs de transition écologique et des projets sur le territoire est un élément-clé de la stratégie de GPS&O pour une transition écologique réussie. Cela permet à l'organisation de rester responsable et transparente dans ses efforts pour réduire son empreinte carbone et contribuer à un avenir plus durable.

En outre, la mise en œuvre du Bilan Carbone Patrimoine & Compétence a permis à GPS&O de définir des objectifs clairs et mesurables pour réduire son empreinte carbone. Les résultats obtenus ont été intégrés dans la stratégie globale de l'organisation, permettant une mise en œuvre efficace des actions de réduction des émissions de carbone.

L'engagement de GPS&O dans cette démarche démontre sa volonté de contribuer activement à la lutte contre le changement climatique. En adoptant une approche proactive et en mettant en place des mesures concrètes, GPS&O s'inscrit dans une dynamique de développement durable, tout en améliorant sa performance environnementale.

En conclusion, le Bilan Carbone Patrimoine & Compétence est un outil précieux pour GPS&O, lui permettant de comprendre et de gérer efficacement son impact environnemental. C'est une étape importante vers un avenir plus durable et respectueux de l'environnement.

